

République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 1
Excusés : 1
Absents : 1

Date de convocation :

27/02/2023

Date d'affichage :

27/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 7 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Nancy NAWROT, Isabelle MARTZ, Sylvie GUIDOU, Maryline WIESENER
Messieurs Allan GATIMEL, Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Roger BURGER, Franck CHERY, Jean Pierre ROUX

Pouvoir : Mme CORDONNIER à Mme WIESENER

Absents excusés : Jean-Claude DOTTE, Sonia CORDONNIER

Absent : Mme RICHER

Secrétaire de séance : Mr Frédéric THOMAS

DCM n°20230703_1

DELIBERATION N° 1: VOTE DES TAXES COMMUNALES

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de se prononcer sur les montants des taxes. Il est proposé pour ce conseil de ne se prononcer que sur la Taxe d'Aménagement. Madame le Maire explique qu'il est possible de la voter en majoration. Cette majoration peut être motivée pour la création d'équipement publics entraînés pour des nouvelles constructions sur des zones à urbaniser, comme c'est le cas pour la deuxième tranche du lotissement La Louvière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour l'augmentation de la taxe d'aménagement à 4,5% uniquement pour les futures constructions de la 2^{ème} tranche du Lotissement La Louvière et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

THIAUCOURT, le 13/03/2023

Pour expédition conforme

Le Maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de convocation :

06/06/2023

Date d'affichage :

06/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Isabelle MARTZ, Sylvie GUIDOU, Sonia CORDONNIER, Maryline WIESENER
Messieurs Allan GATIMEL, Frédéric THOMAS, Roger SIMON

Pouvoir : Mr CHERY à Mr GATIMEL

Absents excusés : Jean-Claude DOTTE, Jean Pierre ROUX, Roger BURGER, Franck CHERY

Absent : Mme RICHER, Mme NAWROT

Secrétaire de séance : Mme MARTZ Isabelle

DCM n°20231306_9

DELIBERATION N° 9 : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DU VOTE DES TAXES

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il faut rectifier la délibération
DCM 20230804_1 concernant le vote des taxes des impôts directs locaux :

Foncier Non Bâti : 27% voté à rectifier à 26,84%

Taxe Habitation : 13% voté à rectifier à 9,6%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la rectification de la délibération
DCM 20230804_1 et charge Madame le Maire pour signer tous documents s'y afférent

THIAUCOURT, le 15/06/2023

Pour expédition conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 8 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit avril à onze heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué une seconde fois faute de quorum, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 6
Pouvoir : 1
Excusés : 4
Absents : 3

Date de convocation :

04/04/2023

Date d'affichage :

04/04/2023

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Sonia CORDONNIER
Messieurs Allan GATIMEL, Roger SIMON, Jean Pierre ROUX

Pouvoirs : Mme WIESENER à Mme CORDONNIER

Absents excusés : Isabelle MARTZ, Frédéric THOMAS, Jean Claude DOTTE, Franck CHERY

Absent : Mme RICHER, Mr BURGER, Mme NAWROT

Secrétaire de séance : Mme Sonia CORDONNIER

DCM n°20230804_3

DELIBERATION N° 2 : REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DE LA ZAE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MAD ET MOSELLE

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le reversement à la Communauté de Communes Mad et Moselle de la taxe d'aménagement concernant les constructions sur les parcelles de la ZAE leur appartenant à partir du 01.01.2024.

Elle propose la répartition suivante :

- 50 % part commune
- 50 % part CCMM

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la répartition proposée et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférents

THIAUCOURT, le 29/06/2023

Pour expédition conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 1

Date de convocation :

26/09/2023

Date d'affichage :

26/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Betty CLAUDOT, Isabelle MARTZ, Maryline WIESENER, Sonia CORDONNIER
Messieurs Allan GATIMEL, Franck CHERY, Frédéric THOMAS, Roger SIMON, Roger BURGER

Pouvoir :

Absents excusés : Jean Claude DOTTE, Jean Pierre ROUX

Absent : Nancy NAWROT

Secrétaire de séance : Roger BURGER

DCM n°20230310_12

DELIBERATION N° 12 : TAXE D'AMENAGEMENT DE LA ZAE

Madame le Maire donne lecture du courrier du Président de la Communauté de Communes Mad et Moselle.

Madame le Maire demande au conseil s'il désire réviser le vote du pourcentage de partage de la taxe à reverser à la CCMM.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal n'accepte pas de réviser le pourcentage de réversion de la taxe d'aménagement concernant la ZAE à la CCMM et reste sur un taux de 50% et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférents

THIAUCOURT, le 04/10/2023

Le secrétaire de séance

Pour expédition conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT

